
Adresse des républicains du canton de Saint-Étienne (Basses-Alpes) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des républicains du canton de Saint-Étienne (Basses-Alpes) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 223-224;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39387_t1_0223_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

marché en détail. Cette proposition, appuyée, a été convertie en motion et mise à la discussion.

« Ensuite un membre ayant demandé la parole a dit :

« Citoyens, c'est dans ce lieu consacré à la propagation de l'esprit public, à la vigilance sur la soumission et l'exécution des lois émanées de la Convention nationale que vous avez les premiers, dans ce département, sanctionné les décrets du 31 mai et jours suivants, que vous avez abjuré et voué au mépris le fédéralisme que presque tous les corps constitués cherchaient à propager dans ce département; vous avez été les premiers à vous unir à vos frères montagnards et autorités constituées de votre district du Mur-de-Barrès qui a été le seul dans ce département qui ait eu la force de résister, et de se renfermer dans les bornes de la soumission due à nos législateurs. Vous vîtes peu de temps après purger cette Montagne sainte de la vermine qui la dévorait; vous vîtes ensuite émaner de son sein une Constitution divine qui doit faire votre bonheur, et vous venez enfin de la voir purifier totalement et de mettre sous le glaive de la loi tous ces êtres pervers qui, sous des dehors trompeurs, cherchaient à déchirer le sein de leur mère.

« Et vous, citoyens, témoins de toutes ces merveilles, vous avez gardé jusqu'ici un profond silence, et vous n'avez pas encore témoigné à la Convention votre satisfaction et votre reconnaissance. »

A ce langage pur, une sainte confusion s'est répandue sur toute l'assemblée, et des larmes de joie succédant à la torpeur qu'avait répandue un reproche si mérité, après mille embrassements et mille reproches mutuels sur un oubli plus involontaire qu'effectif, il a été arrêté, par acclamation générale, qu'il serait voté les plus amples remerciements à la Convention nationale, au nom de toute la Société, qu'il lui serait témoigné la reconnaissance la plus vive sur le dernier décret qui avait mis en état d'accusation les indignes membres qui la déshonoraient, et qu'elle serait invitée, au nom du salut de la patrie et de tout ce qu'il y a de plus sacré dans les liens (*sic*) de la société, de ne pas quitter son poste jusqu'à ce qu'une paix glorieuse aura affermi sur ses bases la Constitution française. Qu'en conséquence il serait envoyé copie de la présente délibération à la Convention nationale pour lui témoigner le vœu de l'assemblée, et une autre copie à la Société populaire du Mur-de-Barrès, avec invitation à cette dernière de redoubler ses efforts et sa vigilance pour déjouer les complots liberticides, surveiller les personnes suspectes et faire procéder sans délai à la vente des biens des émigrés.

« LADONNE, président; et DELPUECH, secrétaire.

Certifié conforme :

« DELPUECH, secrétaire; LADONNE, président. »

N° 122.

Narbonne (1).

N° 123.

Les républicains du canton de Saint-Etienne, département des Basses-Alpes, réunis en Société à la Convention nationale (1).

« Guerre aux rois, à l'anarchie, au fédéralisme, gloire à nos représentants, attachement à la Constitution de 1793, respect et soumission aux lois.

« Citoyens représentants,

Qu'elle a été pénible, mais aussi qu'elle est glorieuse aux yeux de tous les vrais républicains, la carrière que vous avez parcourue jusqu'ici; quelle fermeté, quelle grandeur d'âme vous avez développées, lorsque planant sur toutes les considérations humaines, n'écoutant que le cri de la conscience, le sentiment et l'honneur, vous avez poussé sous le glaive de la justice, une pour tous les hommes, le plus grand ennemi de la liberté des peuples, celui que ses crimes et ses forfaits avaient de longtemps fait descendre du trône!

« Depuis cette époque à jamais mémorable, combien de fois, tantôt par des décrets salutaires, tantôt par des proclamations vigoureuses, n'avez-vous pas sauvé la patrie? N'est-ce pas pour son salut que vous êtes sortis du sanctuaire auguste des lois et que, bravant tous les dangers, vous n'avez craint ni le hasard des combats, ni la rage des tyrans, ni les fureurs de l'aristocratie désespérée?

« C'est ainsi que par un sacrifice entier et sans réserve de vos talents et de vos personnes, vous avez acquis des droits éternels à notre reconnaissance.

« Aujourd'hui, législateurs, quels traits de lumière, de sagesse et de justice ne répandez-vous pas en donnant à la France une Constitution qui, tout entière puisée dans le code de la nature, fait sa gloire comme elle assure son bonheur. Le peuple souverain l'a acceptée, cette sublime Constitution, il saura la maintenir, vous lui êtes chers et précieux, il saura vous défendre contre les efforts multiples de vos ennemis qui sont les siens, et comment le peuple naturellement bon, trop longtemps égaré, mais revenu à lui-même, connaissant ses droits et ses devoirs pourrait-il perdre un seul instant de vue les auteurs de sa nouvelle existence politique?

« Mandataires incorruptibles, amis purs et désintéressés de l'humanité, fidèles montagnards, vous que For de Pitt et de Cobourg n'a pu éblouir, qui n'avez jamais écouté que la voix du devoir, continuez d'être ce que vous avez toujours été : nos dignes représentants; le salut du peuple et votre gloire l'exigent impérieusement, vos travaux sont immenses, il est vrai, mais il serait dangereux d'en interrompre le cours glorieux; vous avez encore des institutions nouvelles à former, les corps administratifs à renouveler, des vengeances nationales à exercer, de grands coupables à punir, le grand œuvre de notre régénération à consolider, la République à affermir.

« Mandataires du peuple, nous vous y invitons, nous vous en conjurons même, ne descen-

(1) Nous n'avons pu découvrir cette adresse.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 775.

dez point de cette montagne tutélaire du haut de laquelle vous donnez des lois à un peuple libre, que le royalisme, le fédéralisme, tous les monstres qu'enfante l'exécrable aristocratie n'aient exhalé le dernier soupir. Sans quoi votre gloire s'éclipse, notre bonheur n'est plus qu'un fantôme, la liberté nous échappe, le républicanisme s'évanouit; et il ne reste plus aux patriotes français qu'une mort cruelle ou un joug mille fois plus odieux et plus dur que celui que nous avons secoué.

« Représentants d'un grand peuple, dont le sort est attaché à votre persévérance, vous êtes trop grands vous-mêmes pour abandonner au vent des passions le vaisseau de l'État, que vous avez conduit heureusement au milieu des orages et des tempêtes; les rênes du gouvernement sont bien entre vos mains, si vous les quittez, ou elles seront abandonnées au hasard, et alors l'anarchie triomphante désolera la France, ou elles seront brisées par des mains parricides, et alors l'infamie aristocratie, faisant sortir des cendres de Capet un nouveau tyran, nous chargera des fers. Non, elle n'aura point ce barbare plaisir, le véritable souverain, le peuple français se lève tout entier; que son attitude est imposante! qu'elle est majestueuse! Il veut être libre à quel prix que ce soit, il le sera; tenez seulement à vos postes et songez que notre triomphe ne sera parfait que lorsque cet acte du corps législatif (citoyens, la patrie n'est plus en danger), retentira d'un bout à l'autre de la République, dont nous avons juré l'unité et l'indivisibilité. »

(Suivent 37 signatures.)

N° 124.

La Société populaire de Saint-Victorien, chef-lieu de canton, district de Saint-Junien, département de la Haute-Vienne, à la Convention nationale (1).

« Citoyens,

« Briser le sceptre des rois, ce fléau destructeur des hommes; renverser le trône des préjugés sacrés par leur antiquité; détruire l'empire des superstitions qui ont pesé si longtemps sur l'espèce humaine; écraser l'hydre de l'aristocratie; foudroyer le fédéralisme; étouffer tous les germes de l'agiotage; extirper l'anarchie, telle est la carrière glorieuse que vous avez parcourue à pas de géants, et dans laquelle, vous avez eu à combattre les tyrans et leurs satellites, l'acharnement des fanatiques persécuteurs, la tourbe des égoïstes aux écarts de bronze, des essaims de malveillants et d'agitateurs. Il vous a fallu démasquer les traîtres qui étaient au milieu de vous, couper jusqu'au vil les membres gangrenés de l'aréopage, vous avez triomphé de tous ces obstacles.

« Après cette victoire, volant sur les pas du génie, vous avez trouvé la clef d'un système de législation approprié à tous les peuples, vous avez saisi toutes les nuances d'un gouvernement républicain que l'antiquité, avec toute sa sagesse,

n'avait pas aperçu ou n'avait pas eu le courage d'exposer au grand jour. Mais, citoyens, il ne vous suffit pas d'avoir marqué la base sur laquelle doit porter notre République, il faut, et ce vous est un devoir, que vous en éleviez l'édifice jusqu'au faîte, parce que vous seuls en connaissez les dimensions et le ciment qui doit en lier toutes les parties; vous seuls pouvez donc lui donner sa perfection. Ainsi, la Société vous invite à demeurer à votre poste.

« Elle désirerait encore que vous fissiez placer sur la porte du temple auguste qui vous rassemble l'épigraphie suivante: « *Voici que je vais créer de nouveaux cieux, une nouvelle terre, et ensereler dans le mépris tout ce qui a précédé.* »

« Les membres composant la Société populaire de Saint-Victorien. »

(Suivent 26 signatures.)

N° 125.

Mers [Mer], département de Loir-et-Cher (1).

N° 126.

Adresse de la Société républicaine montagnarde de Plaisance, chef-lieu de tribunal au district de Nogaro, département du Gers, à la Convention nationale (2).

« Citoyens représentants,

« Après avoir substitué au despotisme un gouvernement républicain et déconcerté tous les tyrans de l'univers par le jugement du dernier roi des Français, vous avez donné un exemple formidable de la justice nationale aux conspirateurs et aux traîtres, en n'épargnant pas les membres de la Convention partisans de la royauté ou du fédéralisme et leurs complices qui voulaient tourner contre le peuple le pouvoir qu'il leur avait confié pour la défense de ses droits.

« Nous applaudissons aux journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin qui ont servi à frapper la faction d'hommes d'État, chefs de l'horrible complot d'attenter à l'unité et à l'indivisibilité de la République; leur acte d'accusation était écrit partout où le sang français a coulé. Nous bénissons celles des 3 et 4 de ce mois qui ont été employées à épurer la Convention des membres suspects qui ont signé la perfide protestation du 19 juin dernier, lorsque la République était menacée d'être déchirée dans plusieurs contrées, par les horreurs de la guerre civile et offrait le spectacle cruel des Français combattant contre leurs frères. Nous maudissons les trois députés de ce département qui ont trahi la cause du peuple, en se rendant les complices de cette faction liberticide; nous appelons sur leurs têtes coupables la vengeance des lois; ce sont des traîtres à extraire du sein des républicains libres.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 780.

(1) Nous n'avons pu découvrir cette adresse.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 780.